

inFO Mail n°31 – 26 janvier 2015

Consultation sur les projets de programmes d'enseignement moral et civique

Respect de nos droits : pas d'obligation !

Le ministère organise une nouvelle consultation sur les programmes de l'enseignement moral et civique jusqu'au 31 janvier 2015 et vise « à recueillir des avis, des réactions, des suggestions » sur ce nouvel enseignement annoncé pour la rentrée 2015 dans le cadre de la loi de refondation.

Dans certaines circonscription, cette consultation est présentée comme obligatoire et l'IEN demande un retour des contributions.

Assez de duperie !

Le SNUDI FO n'est toujours pas adepte de la « réunionite aigue », préfère la négociation sur les revendications et refuse d'entretenir l'illusion auprès des collègues que leur avis sera entendu et partie prenante dans les versions définitives des programmes.

Pour mémoire, n'avons-nous pas été consultés en 2008 en même temps que la sortie des manuels des nouveaux programmes ?

En octobre 2014, une demi-journée a été banalisée pour tenter de recueillir notre avis sur le socle commun et les programmes...

Le SNUDI FO affirme que ces consultations ne sont encore une fois qu'une manière de faire cautionner par les enseignants de nouveaux programmes en arguant que ceux-ci ont bien été présentés aux « principaux acteurs de l'Education », qu'ils ont été discutés, amendés et acceptés !

Le SNUDI FO rappelle qu'en tant qu'enseignant-fonctionnaire d'Etat, nous n'avons pas vocation à écrire les programmes que nous devons appliquer. !

Les consignes du SNUDI FO :

Le SNUDI-FO rappelle aux collègues que, comme en octobre lors de la consultation sur le socle, **nul ne peut être contraint d'émettre un avis.**

Si les collègues le souhaitent, ils peuvent écrire sur le questionnaire de la consultation les mentions « Pas d'avis » ou « Ne souhaite pas émettre d'avis ».

Le SNUDI FO intervient auprès des IEN et de l'IA-DASEN afin de faire cesser les pressions sur les collègues et faire respecter les obligations réglementaires de service des enseignants (pas de réunion non comptabilisée dans les 108h)

Nouvelle application de suivi des élèves absentéistes

De la même manière, le SNUDI FO est déjà intervenu en audience auprès du DASEN et en CAPD pour dénoncer cette application qui s'impose aux directeurs d'école, alourdissant encore leurs tâches administratives, notamment pour ceux qui ne bénéficient pas de décharge ou d'aide administrative. Cette démarche, conséquence de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, est mal perçue par la profession.

Le SNUDI FO demande que cette enquête ne soit pas imposée et que les pressions institutionnelles auprès des directeurs cessent.

Rappel des consignes du syndicat :

Afin de répondre à la demande institutionnelle, les directeurs peuvent répondre de manière succincte à l'enquête avec la mention suivante : « Pas de remarque particulière ».

N'hésitez pas à nous alerter en cas de problème concernant ces consultations

07.62.54.13.13 ou 06.81.60.64.35 ou 06.27.02.14.16

FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !
FO, le syndicat qui n'a qu'une loi : la défense de vos droits !